

TRANSFORMATION D'ENTREPRISE : RESTRUCTURATIONS, LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES ET PSE

LA GESTION SOCIALE DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES SUITE AUX ORDONNANCES MACRON

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés apportées par les juges, notamment en termes de reclassement ou encore de PSE

LA PRÉVENTION DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES : FAIRE FACE AUX RESTRUCTURATIONS

- › Les différentes formes de restructuration : fusion, fermeture, scission...
- › Formation et adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi
- › Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GPEC devenue la GEPP) : un outil pour accompagner les transformations
- › Les accords de performance collective
- › La Rupture Conventionnelle Collective (RCC)

LE MOTIF ÉCONOMIQUE : ASSOULISSEMENT DES RÈGLES SUITE AUX DERNIÈRES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

- › Reconnaissance du caractère économique du licenciement
 - quelles sont les causes admises ?
 - quel nouveau périmètre d'appréciation des raisons économiques du licenciement ?
- › Conditions de validité du licenciement économique
 - l'obligation d'adaptation
 - la simplification des obligations de reclassement : modalités de mise en œuvre, périmètres
 - l'ordre des licenciements : quel périmètre d'application ?

Cas pratique sur les causes et conditions du licenciement économique

SÉCURISER SES PRATIQUES : LES ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUTES LES PROCÉDURES

- › Focus sur la place du CSE
- › Les informations à transmettre aux représentants du personnel en cas de licenciement de moins de 10 salariés : quel contenu ?
- › Encadrement des licenciements par accord collectif d'au moins 10 salariés
 - les modalités de consultation des représentants du personnel
 - le rôle de l'administration
- › Le contrat de sécurisation professionnelle
- › Le congé de reclassement
- › Le principe de priorité de réembauche

Quiz sur les procédures

LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE)

- › Objet du PSE
- › Quels sont les cas de recours obligatoire au PSE ?
- › Les différentes mesures envisageables et leurs conditions de validité
- › Établissement du PSE : accord collectif majoritaire et/ou engagement unilatéral de l'employeur
- › Quel rôle des représentants du personnel et de l'administration dans la procédure de mise en place du PSE ?
- › Les modalités de contestation du PSE et leurs conséquences

Atelier : négocier un accord de PSE avec les IRP

DES PROCÉDURES À DIMENSION VARIABLE

- › Quelle procédure appliquer ? Les éléments à prendre en compte
- › Déterminer le caractère obligatoire d'un PSE : les périodes d'appréciation à retenir

Schémas récapitulatif des différentes procédures

OBJECTIFS

- Identifier les différentes formes de restructurations d'entreprise et les outils permettant de prévenir les licenciements économiques.
- Définir les caractéristiques du motif économique et les différentes étapes et composantes de la procédure de licenciement économique.
- Respecter le rôle des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) dans le cadre de transformations de l'entreprise.
- Élaborer un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) adapté et efficace.
- Définir la meilleure procédure pour chaque situation.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche structurée et opérationnelle mettant en perspective les étapes essentielles de la procédure de licenciement économique et les obligations à respecter
- Une formation ponctuée d'exemples, d'analyse de documents, d'ateliers et de quiz permettant la mise en situation et la vérification des connaissances acquises

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs, responsables et collaborateurs des services RH/administration du personnel/relations sociales, juristes, représentants du CSE, délégués syndicaux
Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux du droit du travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 025 € HT - Réf : DTW-PSEE

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

le 29 mars 2024
le 30 mai 2024
le 21 novembre 2024

